



**Clio. Femmes, Genre, Histoire**

21 | 2005  
Maternités

---

Bernadette AVON, *À l'écoute du symptôme IVG. Accompagner la relation*, Lyon, Chronique sociale, collection « Comprendre les personnes », 2004, 168 p.

Yvonne Knibiehler

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/clio/1490>

ISSN : 1777-5299

**Éditeur**

Belin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 avril 2005

Pagination : 312-313

ISBN : 2-85816-781-8

ISSN : 1252-7017

**Référence électronique**

Yvonne Knibiehler, « Bernadette AVON, *À l'écoute du symptôme IVG. Accompagner la relation*, Lyon, Chronique sociale, collection « Comprendre les personnes », 2004, 168 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/1490>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

---

Bernadette AVON, *À l'écoute du symptôme IVG. Accompagner la relation*, Lyon, Chronique sociale, collection « Comprendre les personnes », 2004, 168 p.

Yvonne Knibiehler

---

- 1 La loi Veil du 17 janvier 1975 qui a autorisé, sous condition, l'interruption volontaire de grossesse, a trente ans. Le fait qu'elle ait été modifiée par la loi Aubry du 4 juillet 2001 révèle que les usagers, patientes et professionnels, ont eu le temps d'évaluer, à l'aune de leurs espérances, ses avantages et ses inconvénients. Elle pourrait constituer un objet d'étude pour les historien(ne)s du temps présent, qui analyseraient ses effets et ses conséquences : dans quelle mesure et de quelle manière a-t-elle transformé le rapport des femmes à leur sexualité, à leur désir d'enfant, à leurs proches (surtout à leur partenaire), aux institutions sanitaires et sociales ? Une telle investigation devrait prendre en compte les changements économiques et sociaux survenus en trente ans, ainsi que la diversité des conditions sociales. Bernadette Avon n'adopte pas une démarche historique. Conseillère familiale auprès du centre d'IVG d'une petite ville méridionale, sa formation et sa sensibilité la conduisent plutôt à penser en psychologue. Mais sa haute capacité d'écoute et d'empathie donne à ses observations une perspicacité, une densité qui en imposent. Elle a noté au jour le jour « ce que disent les femmes », et au delà elle a tenté de comprendre « ce que vivent les femmes ». Loin de se borner à présenter des « cas », elle s'efforce de donner à ses commentaires une portée générale.
- 2 Le mot « symptôme », dans le titre, qualifie l'IVG comme signe de « détresse » plutôt que comme acte de liberté. C'était la justification originelle de la loi Veil, le mot détresse, vague à souhait, servant à couvrir et à cacher toutes les motivations possibles. Or, en trente ans, ces motivations se sont révélées, multipliées, transformées. La détresse exprime un « non désir d'enfant », en un temps où « le désir est devenu le maître mot en

matière de sexualité et de transmission de la vie ». Même si le non désir était conscient avant la grossesse, c'est bel et bien la grossesse imprévue qui soudain le condense. Médecins et travailleurs sociaux constatent parfois que l'information sur la contraception est mal relayée par le système scolaire et par la médecine de ville ; les psy parlent d'actes manqués ou de « lapsus contraceptifs » ; les patientes déplorent un « accident » (le préservatif à craqué, le stérilet s'est déplacé, on a oublié la pilule). Bernadette Avon admet ces explications, mais elle en constate l'insuffisance. La détresse, dit-elle, préexiste souvent à la grossesse involontaire. Beaucoup de jeunes femmes souffrent d'isolement moral ; la contraception leur devient insupportable dès lors qu'elle sert à la jouissance d'un homme qui n'est pas ou n'est plus aimé ; l'IVG est souvent le symptôme d'un désaccord entre conjoints, elle marque une rupture. Cependant, du côté des jeunes filles, pour qui l'accès à la liberté sexuelle se révèle souvent chargé d'angoisse, l'IVG peut jouer le rôle d'un rite de passage.

- 3 La loi Veil, pour ceux qui l'ont promulguée, devait d'abord mettre fin aux conséquences odieuses de l'avortement clandestin : mission accomplie tant bien que mal, dit Bernadette Avon. On attendait aussi qu'elle assure l'avènement de la femme sujet, libérée de l'antique loi du père et de l'obligation d'enfanter. Or on découvre aussi l'ambivalence du désir, l'imprévu des relations sexuelles, la faiblesse des rationalisations et les défaillances de la société. Dans un récent numéro de *CLIO* (n° 18, p. 301), Cyril Olivier, rendant compte de *L'histoire de l'avortement (XIXe-XXe siècles)* de Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, regrettait que ces auteurs aient négligé d'observer la vie des femmes et appelait de ses vœux une *Histoire des avortées*. Le livre de Bernadette Avon, lucide, sensible, émouvant, donne envie de s'atteler à cette tâche.